

Dossier de presse

Un concours d'architecture pour un cabanon de vente « made in Grand Chasseral »

Concevoir un cabanon en bois original pour la vente de produits locaux : tel était l'objet du concours d'architecture porté par l'association du projet de développement régional (PDR) du Jura bernois « Produire et manger local », lancé en mai 2023 en collaboration avec Lignum Jura bernois, la Fondation Rurale Interjurassienne et le Parc régional Chasseral. Objectif : réaliser des cabanons dans le Jura bernois, avec du bois local, dès 2024.

1. L'origine du projet

L'idée du concours est née du souhait exprimé par plusieurs agriculteurs de la région de disposer d'un local de vente de produits du terroir en self-service sur leur domaine, dans le cadre des études pour la réalisation du projet de développement régional agricole (PDR) du Jura bernois intitulé « Produire et manger local ». Un concours a été imaginé par les porteurs du PDR (agriculteurs, producteurs ou transformateurs qui ont un projet privé dans le cadre du PDR) afin de créer un mobilier unifié propre au Grand Chasseral (Jura bernois). Un modèle de cabanon esthétique, original, pratique, durable et construit avec du bois de la région.

Pour rappel, les **projets de développements régionaux** visent à créer durablement de la valeur ajoutée dans le secteur agricole et à renforcer la collaboration entre l'agriculture et les branches connexes. Le PDR Jura bernois « Produire et manger local » a pour but de diversifier la production et de renforcer la commercialisation de produits régionaux dans le Jura bernois. Initié par la Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB), il est soutenu par le Parc naturel régional Chasseral et la Fondation Rurale Interjurassienne. Plusieurs mesures seront mises en œuvre à travers le PDR (promotion des produits régionaux via la nouvelle marque territoriale, développement des solutions logistiques, notamment par le déploiement de futurs micro points de vente tels que visés dans le concours, diversification des productions avec un accent sur le développement des filières viande, fruits et céréales).

2. Un concours qui répond à plusieurs objectifs

2.2. Développer la vente de produits régionaux grâce à un mobilier commun, marqueur du territoire

La création de cette ligne architecturale a pour objectif d'améliorer l'accès aux produits régionaux en comblant le réseau de points de vente existant, de favoriser la

vente directe et d'améliorer la visibilité des produits grâce à un mobilier commun, original et reconnaissable qui pourra être disponible en plusieurs lieux et constituer un véritable marqueur du territoire du Grand Chasseral. Outre la vente directe sur des exploitations, ce mobilier sera proposé sur d'autres lieux. Par exemple dans une commune dépourvue de magasins ou sur des sites touristiques fréquentés, afin d'améliorer la présence de produits (métairies, lieux excentrés). A terme, il est prévu de soutenir la réalisation de 25 cabanons, 15 étagères et 25 habillages à automates via les fonds du PDR, lors de sa mise en œuvre prévue dès 2024 (sous réserve d'acceptation dans le cadre du PDR).

2.3. Encourager la filière du bois et le patrimoine local

Le projet vise également à promouvoir la filière du bois local. La réalisation concrète des cabanons sera opérée par des artisans de la région avec du bois local. Les éléments constitutifs du patrimoine bâti du Grand Chasseral, la construction durable et la maîtrise des coûts devaient être garantis par les concourants. Pour assurer ce processus, les partenaires ont fait appel à la section du Jura bernois de Lignum, organisation faîtière de l'économie suisse de la forêt et du bois, pour coorganiser le concours. Les membres du jury ont été sélectionnés pour rassembler un panel de compétences diversifiées, garantissant notamment la présence d'architectes et de représentants du monde agricole ainsi que de la filière du bois.

3. L'objet du concours : Un mobilier de vente, trois déclinaisons

Le concours visait à développer un modèle de cabanon à partir duquel deux autres éléments de mobilier peuvent être déclinés. Trois objets seront donc créés :

- Un cabanon en bois en deux formats (6 m² et 12 m²) destiné à la vente directe sur une exploitation ou installé dans des sites touristiques ou des villages dépourvus de magasin,
- Une étagère promotionnelle pour la vente de produits locaux dans des espaces clos (par exemple, dans une métairie, chez un prestataire touristique, etc.),
- Un habillage d'automate à produits pour sublimer ces petites infrastructures généralement installées sur la devanture de commerces tels que des fromageries ou boucheries.

4. Conditions de participation, résultats, prix

Le concours était ouvert à tous les bureaux d'architectes et aux professionnels du bois établis en Suisse. Le Jury disposait de CHF 10'000.- pour récompenser les projets primés. Ceux-ci seront présentés lors du prochain Congrès suisse du paysage qui aura lieu dans le Parc régional Chasseral les 5 et 6 septembre 2024 à Tramelan et à Bellelay.

5. Composition du jury :

Président : André **Tellenbach**, président Lignum Jura bernois

Vice-président : Bernard **Leuenberger**, président association du PDR Produire et manger local

Membres (architectes) :

Nathalie **Kury**, architecte EPF
Raphaël **Chatelet**, architecte EPF (Patrimoine bernois, groupe régional Jura bernois)
Teo **Valli**, architecte AAM (Parc régional Chasseral)
Jean-Claude **Wyser**, architecte

Membres (autres domaines professionnels):

Saralina **Thiévent** (Parc régional Chasseral)
Christian **Tschanz** (Président de la FRI, Membre du comité CAJB)

Spécialistes conseil :

Géraldine **Guesdon** (Parc régional Chasseral)
Laurie **Marchand** (Fondation Rurale Interjurassienne)
Claude-Alain **Amacher** (CEFOJB, Lignum Jura bernois)

6. Délibération et résultat du concours, premier degré :

Le nombre important de candidatures a demandé la mise en place d'une période préalable pour parcourir l'ensemble des 50 projets déposés à la suite de laquelle les membres du jury ont délibéré lors d'une séance commune en septembre 2024. Huit projets ont été retenus pour la seconde phase du concours.

Les projets nominés ont été présentés dans le cadre d'une des Rencontres romandes du Bois (RBB23) qui s'est tenue le samedi 16 septembre à Tramelan. Les intitulés des projets étaient les suivants :

- JANUA
- LES ARCHES
- LES GRENIERS DU CHASSERAL
- LYNX
- CHASSRRRAL
- CHEVÊCHETTE
- MAÏSATTE
- BARAQUE

7. Délibération et classement final, second degré :

Les huit nominés sélectionnés par le jury ont réalisé une maquette de leur projet et précisé la manière dont leur modèle de cabanon allait permettre la vente de produits régionaux, l'utilisation du bois de la région, la collaboration avec des artisans

régionaux (avec précision sur nom des entreprises concernées) et les coûts de réalisation. Sur cette base, le jury s'est réuni en février pour délibérer. Les projets ont été présentés de façon entièrement anonyme jusqu'à la fin de la délibération aussi bien pour le 1^{er} degré que pour le 2^{ème}. Le projet vainqueur a obtenu l'unanimité des voix.

Classement final :

PREMIER PRIX : 5'000.- : LES ARCHES - ERBAT Architectes SA, La Sarraz (VD)

DEUXIEME PRIX : 3'000.- : CHASSRRRAL - APOLLO Architecture Sàrl, Bienne (BE)

TROISIEME PRIX : 2'000.- (« Coup de cœur du Jury ») : MAÏSATTE - holaa Bienne (BE)

4. BARAQUE - IDOS architecture SA, Neuchâtel (NE)
5. JANUA - MUJ SCHAFFNER SPOERRI, Bienne (BE)
6. LYNX - Inhelder Osterwalder Architekten, Zurich (ZH)
7. LES GRENIERS DU CHASSERAL - Atelier Müller architecture Sàrl, Loveresse (BE)
8. CHEVÊCHETTE- Atelier Simplon Architectes Sàrl, Lausanne (VD)

8. Présentation des trois projets nominés

1er prix – CHF 5'000.-

Projet : Les Arches du Chasseral - ERBAT Architectes SA, La Sarraz (VD)



Le projet Les Arches du Chasseral a été choisi par la majorité du jury pour son originalité tout en garantissant une bonne intégration au paysage. Le toit à quatre pans, métallique, incluant un nichoir, donne au cabanon son caractère. Celui-ci rappelle la construction des métairies de la région ainsi que celle des fumoirs. Si un tel toit comporte un certain coût, il est garant de la durabilité du bâtiment. Par ailleurs, le toit en zinc établit également un lien

avec le patrimoine industriel de la région. L'ensemble fait du projet Les Arches du Chasseral un marqueur du territoire.

L'intégration d'un nichoir accompagné d'un éclairage zénithal a été appréciée du point de vue de la biodiversité, mais également questionnée quant à sa compatibilité avec l'entrepôt de produits comestibles.

Les matériaux de construction ont été choisis avec soin. Le bois est composé d'épicéa pour les parois extérieures et de hêtre pour l'aménagement intérieur, deux essences disponibles dans les forêts de la région. La réalisation peut être garantie par des entreprises de la région.

L'ensemble du bâtiment est compact, mais permet de disposer facilement la marchandise, puisque le module de construction correspond à celui des cagettes maraîchères euro (60x40). Il dispose également d'une bonne luminosité.

Transportable en camion et constructible sans CNC, sa réalisation en est grandement facilitée.

Les Arches du Chasseral est l'un des projets les plus coûteux présentés, notamment car tous les détails ont été pensés et présentés dans le budget (fermeture du cabanon, porte, système de caisse, etc.). Cependant, il présente des options de construction (isolation par exemple) permettant l'adaptation du projet à différents budgets.

Les auteurs du projet se présentent :

« Erbat architectes est situé à La Sarraz, au pied du Jura vaudois. Le bureau est composé d'une dizaine de personnes aux profils différents mais complémentaires afin d'accompagner au mieux leurs clients tout au long du processus d'un projet. Depuis 30 ans, le bureau est spécialement actif dans la transformation de bâtiments, pour certains d'importance historique, dans un contexte rural. Erbat architectes s'efforce de proposer des projets les plus pragmatiques et rationnels possibles. Leurs convictions et les enjeux actuels les poussent à aller toujours plus loin dans la planification afin de limiter leur impact environnemental. La proximité est l'une de leurs valeurs fondamentales, ils collaborent avec des entreprises régionales et privilégient toujours l'utilisation de ressources naturelles locales. »

2ème prix – CHF 3'000.-

Projet: Chassrrral - APOLLO Architecture Sàrl, Bienne (BE)



Le projet Chassrrral a été apprécié pour sa construction 100% en bois, avec du bois de lune, d'épicéa et de mélèze. Il fait ainsi la part belle au bois local, et ce tout en gardant une excellente maîtrise des coûts. Le choix des matériaux et la méthode de construction sont détaillés avec soin et garantissent une bonne durabilité. La technique de construction des murs, sans colle et par glissement des planches entre des panneaux, est très intéressante et doit être soulignée. Le cabanon proposé s'intègre ainsi très bien au paysage régional. Le jury salue la mise en pratique et l'exécution du module principal considérées comme très développées et abouties. Le soin au détail apporté jusque dans la présentation du projet et ses blagues a su faire rire le jury.

Les fenêtres en bouteille de gentiane sont une touche originale, mais qui ne permet pas suffisamment de luminosité dans le bâtiment. Le local, assez sombre, n'inviterait pas à entrer.

Cependant, le modèle propose une très bonne modularité, sur la longueur et la largeur, qui lui permet de s'adapter à l'endroit d'implantation. Il est également facilement déplaçable.

Le soin au détail ne va malheureusement pas jusqu'à l'automate qui n'est pas décliné. Le projet ne se démarque pas suffisamment pour prétendre à devenir un marqueur du territoire fort.

3ème prix – CHF 2'000.- « Coup de cœur du Jury »

Projet: Maisatte - holaa Bienne (BE)



Le projet Maisatte a plu par son originalité et son unicité, provenant de la fenêtre ronde, du toit végétalisé et du bois brûlé. Sa forme est très caractéristique et lui permet d'être facilement reconnu sur tout le territoire. En reprenant la technique des madriers des anciens greniers et celle du bois brûlé, le cabanon assure son intégration dans le paysage et sa durabilité.

Ces grandes qualités amènent cependant avec eux des désavantages.

La grande vitre ronde est très esthétique et permet aux personnes curieuses une bonne vue de l'intérieur. Elle engendre cependant une perte de place pour entreposer les produits, un facteur non négligeable dans un espace réduit. Les toits végétalisés sont actuellement très recherchés, mais ils sont aussi lourds, compliqués à mettre en place et à entretenir, selon le point de vue du jury. Si la végétation venait à ne pas pousser, cela pourrait engendrer des frais d'entretien non négligeables. La version du mobilier pour l'automate a été aussi très appréciée, elle est inventive et très esthétique.

La filière du bois local est également valorisée. La maîtrise des coûts du projet Maisatte est très bonne. Le cabanon est facilement transportable et peut être monté « soi-même ». Par ailleurs, le recyclage du mobilier est également envisagé.

Maïsatta est un **coup de cœur du jury**, mais il est considéré comme trop original et difficilement réalisable dans le cadre de ce projet pour faire l'unanimité auprès des différents acquéreurs souhaités pour ce mobilier (agriculteurs, prestataires touristiques, communes, etc.).

9. Recommandations du jury

Le jury remercie l'ensemble des concurrent-e-s pour leur travail et souligne la grande qualité et la diversité des projets rendus.

À l'issue des débats, le jury est unanimement convaincu que le projet lauréat n° 29 LES ARCHES possède les caractéristiques et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître d'ouvrage, des exploitant-e-s et des utilisatrices et utilisateurs futurs des infrastructures correspondantes.

De manière générale, le jury relève que la proposition se démarque par son fort caractère qui en fait un marqueur du territoire reconnaissable tout en garantissant un lien avec le patrimoine architectural de la région, faisant écho à un des USP de la région les métairies, et une bonne intégration dans le paysage.

Les matériaux choisis valorisent le bois de la région, notamment des essences disponibles en quantité dans les forêts régionales mais assurent aussi sa durabilité par l'intégration d'un toit en zinc, rappelant le patrimoine industriel de la région.

Le jury recommande au maître d'ouvrage d'attribuer le mandat de réalisation au bureau auteur du projet précité.

Pour l'établissement de l'offre, le jury émet les recommandations suivantes :

- Le jury recommande au lauréat de bien définir les détails concernant la couverture en zinc du toit et d'en vérifier les coûts.
- Le jury recommande l'adaptation du modèle (notamment en termes d'isolation) afin de permettre la réalisation d'un modèle à un prix plus avantageux que celui proposé dans le descriptif du projet.
- Le jury recommande de préciser les détails d'intégration des « options biodiversité » en rapport avec la vente de denrées alimentaires.

10. Mise en route et prochaines étapes

Le concours étant achevé, la prochaine étape consiste maintenant à définir les modalités pour l'établissement d'une offre de réalisation adaptée et détaillée pour la promotion auprès des potentiels acquéreurs identifiés dans le cadre du PDR. En fonction des contrats d'achat signés et des autorisations de construire accordées, la construction effective de cabanons et des déclinaisons correspondantes sera déclenchée. Sur approbation du projet dans le cadre du PDR, un subventionnement pourra être octroyé aux acquéreurs de cabanons destinés à la vente de produits du terroir régionaux.

11. Exposition des huit maquettes à la Couronne

Les huit maquettes réalisées et l'ensemble des planches des cinquante bureaux participants sont exposés au public jusqu'au 30 avril 2024 dans le caveau de La Couronne, à Sonceboz (ouvert tous les jours de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00).

Infos et contact des partenaires du projet :

André Tellenbach, président du jury, président de Lignum Jura bernois,
andre.tellen@bluewin.ch, +41 (0)79 277 02 64

Bernard Leuenberger, vice-président du jury, président de l'association du PDR
Produire et manger local, b.leuenberger@court.ch, +41 (0)79 215 43 65

Saralina Thiévent, Parc régional Chasseral, saralina.thievent@parcchasseral.ch
+41 (0)32 942 39 46 / +41 (0)78 895 63 81

Laurie Marchand, Fondation rurale Interjurassienne, laurie.marchand@frij.ch,
+41 (0) 79 265 14 48

Le rapport complet du jury est disponible à l'adresse
www.parcchasseral.ch/cabanons

